



Service social seniors

Accompagner les personnes
en perte d'autonomie
et les proches aidants



Edition 2025

Composé de travailleurs sociaux, le service social seniors a pour mission d'accompagner les personnes en perte d'autonomie et leurs aidants, pour les soutenir, faire valoir leurs droits et évaluer leurs besoins (aides financières et/ou humaines).



Qui peut en bénéficier ?

Les personnes de plus de 60 ans qui rencontrent des difficultés pour les actes essentiels de la vie quotidienne (difficultés à se déplacer, troubles de la mémoire, difficulté à faire seul sa toilette...).

Les proches aidants (aidant familial ou une personne de l'entourage proche) qui accompagnent une personne en perte d'autonomie.



Pour quels types de démarches ?

Après une évaluation des besoins, le service social seniors réalise **un accompagnement personnalisé** pour :

l'aide à la constitution des demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et l'information sur les différentes aides financières existantes

l'accès aux droits : santé, ressources, logement

l'organisation et la coordination du soutien à domicile

l'accompagnement aux activités relationnelles et de lien social pour lutter contre l'isolement

la protection des personnes vulnérables
l'évolution du lieu de vie jusqu'à l'entrée en établissement

l'accompagnement aux directives anticipées

le soutien aux aidants : écoute, information, orientation, soutien psychologique, conseil sur des solutions de répit



Si vous ou l'un de vos proches êtes en perte d'autonomie, si vous êtes un proche aidant, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations !

Besoin d'aide ? Des questions ?

**Service social seniors
CCAS de Meylan**

**04 76 41 69 62
ccas@meylan.fr**

**Horaire d'ouverture :
du lundi au mercredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
le jeudi de 8h30 à 12h30 (fermé au public
le jeudi après-midi)
le vendredi de 8h30 à 16h30
(sans interruption)**

**Chaque demande est étudiée et fait l'objet
d'un rappel par le service, qui évaluera
la nécessité de réaliser une visite à domicile.**



meylan

CCAS
centre communal
d'action sociale